

Décision

Générale

colonial

Décision n° 154 du 4 février 1950.

n° 154

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 avril 1950

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1950

Date du numéro
28 février 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu L l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable il la colonie par décret du 18 juin 1884

Vull'arrêté n° 105 du 3 février 1943 portant réorganisation do la milice indigène et les textes subséquents qui l'ont modifié

Vull'arrêté n° 1060 du 18 août 1046 portant réorganisation territoriale de la colonie

Vull'arrêté n° 351 du 31 mars 1049 modifiant l'article 1er de l'arrêté n° 1060 du , 31-août 1946

Vula décision n° 118 du, 24 janvier 1049 nommant le capitaine Marie commandant du cercle de Dilihil et de la compagnie de milice indigène

Vula décision n° 309 du 14 mars 1949 affectant le lieutenant Ruppert « hors cadres » à la milice

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le lieutenant Enpxiert (Albert), en service « hors cadres », à la milice indigène, prendra,, à compter du 1er février 1950, le commandement du cercle de Dikhil et de la 1er compagnie de milice en remplacement du capitaine Marie, rapatriable. Art. 2.—La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et insérée au Journal officiel de la colonie.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général p. i.,P.ROULAND.).